Assurance-vie : transmettre, c'est aussi prendre soin de l'avenir !

En choisissant de désigner la Fédération Française des Diabétiques comme bénéficiaire de leur assurance-vie, ses bienfaiteurs lui donnent les moyens de financer sur le long terme ses actions en faveur des personnes touchées par un diabète, tout en conservant la disponibilité de leur épargne aussi longtemps que nécessaire.

L’assurance-vie fait partie des modes de soutien aux actions de la Fédération par la transmission d’un patrimoine solidaire. C’est en effet un moyen simple de constituer une épargne facilement accessible en cas de dépenses imprévues. Il est possible d’en choisir le ou les bénéficiaires en cas de décès.

Un grand merci à eux pour leur générosité et leur fidélité

Les legs et assurances-vie que reçoit la Fédération représentent 25 % de ses ressources issues de la générosité du public (dons, legs et assurances-vie). Ils sont donc essentiels à la poursuite de nos trois missions sociales. Grâce à nos bienfaiteurs, nous pouvons espérer un futur sans diabète !

Si vous aussi vous souhaitez obtenir des renseignements et conseils personnalisés :

- Ingrid Aubry-Sarriot, chargée de relation bienfaiteurs est à votre écoute au 01 84 79 21 55 (i.aubrysarriot@federationdesdiabetiques.org)

Pour en savoir plus et demander notre brochure d’information sur les legs, assurance-vie et donation : https://demainsansdiabete.federationdesdiabetiques.org/